



# Tableau de bord



## Les statistiques de la MSA

Mai 2024

### Tableau de bord Les retraites du régime des non-salariés agricoles au 31 décembre 2023

-----  
**Marie-Laure CLERC**

Au 31 décembre 2023, en France métropolitaine, plus de 1,13 million de personnes relèvent du régime de retraite de base des non-salariés agricoles (NSA). La pension<sup>1</sup> annuelle moyenne de base des assurés anciens chefs d'exploitation avec carrière complète de droits personnels au régime des NSA est de 10 594 euros bruts hors retraite complémentaire obligatoire (RCO), soit 883 euros bruts mensuels ; un montant en hausse de 2,2 % en un an. Au sein du régime des NSA, trois retraités sur quatre ont également validé des trimestres dans un autre régime (75,1 %). Tous régimes confondus, y compris les régimes complémentaires, les anciens non-salariés agricoles (chefs, conjoints et aides familiaux (AF)) ayant eu une activité agricole perçoivent une pension annuelle moyenne de 15 546 euros bruts, soit 1 295 euros bruts mensuels.

Parmi les pensionnés du régime des non-salariés agricoles, près de 626 000 personnes bénéficient de la RCO. La pension annuelle moyenne des assurés anciens chefs d'exploitation avec carrière complète de droits personnels au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO est de 13 010 euros bruts, soit 1 084 euros bruts mensuels ; un montant en progression de 2,1 % en un an.

<sup>1</sup> - Ceci correspond uniquement à la pension du régime agricole et n'inclut pas celles éventuellement versées par d'autres régimes

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds  
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex  
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert [joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)
- Rédacteur en Chef : David Foucaud [foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)
- Département : Retraite, Famille et ASS. Sébastien Odier [odier.sebastien@ccmsa.msa.fr](mailto:odier.sebastien@ccmsa.msa.fr)
- Service Retraite.
- Rédactrice : Marie-Laure Clerc [clerc.marie-laure@ccmsa.msa.fr](mailto:clerc.marie-laure@ccmsa.msa.fr)
- Diffusion : Claudine Gaillard [gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)



## **Baisse annuelle de 3,3% du nombre de retraités non-salariés agricoles**

Au 31 décembre 2023, plus de 1,13 million de retraités relèvent du régime des non-salariés agricoles ; un effectif en baisse de 3,3 % en un an (tableau 1). Cette diminution s'explique par un nombre de nouveaux retraités plus faible que le nombre de décès de retraités. En effet, deux décès de retraités sont dénombrés pour une attribution de pension.

Au sein du régime des NSA, près d'un pensionné sur deux (48,4 % des retraités), toutes durées de carrière confondues, est un ancien chef d'exploitation, soit 549 680 personnes ; cet effectif est en baisse de 1,6 % en un an (tableau 6).

Tous statuts confondus (ancien chef d'exploitation, conjoint, membre de la famille ou veuf), 251 700 retraités non-salariés agricoles sont bénéficiaires de droits personnels (22,2 % des anciens NSA) et ont validé une carrière complète de cotisation dans le régime ; un nombre en recul de 5,0 % sur l'année (tableau 12).

## **Augmentation de 2,2 % de la pension annuelle moyenne de base des chefs d'exploitation avec une carrière complète au régime des NSA**

Au 31 décembre 2023, plus de 164 600 personnes retraités anciens chefs d'exploitation ont validé une carrière complète de droits personnels dans le régime de base des non-salariés agricoles (30,0 % des anciens chefs d'exploitation) (tableau 12). Leur pension annuelle moyenne versée par la Mutualité Sociale Agricole est de 10 594 euros bruts (hors RCO), soit 883 euros mensuels ; un montant en progression de 2,2 % en un an (tableau 13).

La retraite annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation est de 6 856 euros bruts, soit 571 euros mensuels (hors RCO et toutes durées de carrière confondues) (tableau 7). La pension perçue est proportionnelle à la durée de carrière dans le régime des non-salariés agricoles.

Tous statuts et durées de carrière confondus (droit personnel (DP) et droit de réversion (DR) éventuels), la pension annuelle moyenne des retraités non-salariés agricoles (hors RCO) atteint 5 680 euros bruts, soit 473 euros mensuels (tableau 3). La durée moyenne de carrière au régime NSA est de 96,8 trimestres (tableau 11), en augmentation de 2,2 trimestres en un an.

Au 31 décembre 2023, 75,1 % des bénéficiaires de droits personnels au régime des non-salariés agricoles ont validé des trimestres dans un autre régime (tableau 10). En moyenne, les anciens non-salariés agricoles perçoivent une pension de 15 546 euros bruts, tous régimes confondus, y compris les pensions complémentaires et les pensions de réversion, hors minimum vieillesse, soit 1 295 euros mensuels.



## Progression de 2,1 % de la pension annuelle moyenne des anciens chefs d'exploitation, ayant validé une carrière complète au régime des NSA et bénéficiaires de la RCO

Au 31 décembre 2023, 625 632 personnes (55,1 % des retraités NSA) bénéficient de la retraite complémentaire obligatoire (RCO), un effectif en baisse de 1,5 % en un an (tableau 14).

Parmi les bénéficiaires de la RCO, plus de 402 800 personnes sont des retraités avec un statut d'anciens chefs d'exploitation, soit une proportion de 64,4 % (tableau 18). Cet effectif baisse de 0,5 % en un an.

Les retraités anciens chefs d'exploitation ayant une carrière complète de droits personnels au régime des NSA, bénéficiaires de la RCO, perçoivent une pension annuelle moyenne de 13 010 euros bruts, soit 1 084 euros mensuels ; un montant en progression de 2,1 % en un an (tableau 21).

Depuis 2014, la mise en place du complément différentiel de RCO<sup>2</sup> permet de porter le montant de la retraite de droits personnels des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein à 73 % du Smic net. Son application a ensuite été progressive ; pension de droits personnels portée à 74 % en 2016, puis à 75 % en 2017.

En 2020, la loi dite « Chassaigne 1 »<sup>3</sup>, a modifié ce dispositif en permettant la revalorisation des retraites NSA à 85 % du Smic (pension de base + RCO).

A fin décembre 2023, 235 582 retraités (37,7 % des bénéficiaires de la RCO) sont attributaires du complément différentiel de RCO, pour un montant annuel moyen de 1 690 euros bruts, soit 141 euros mensuels (tableau 22).

En 2021, la loi « Chassaigne 2 »<sup>4</sup>, a quant à elle contribué à la revalorisation des pensions de retraites agricoles (pension de base) les plus faibles. Elle a permis le relèvement du minimum de pension de la retraite de base (hors RCO) des conjoints collaborateurs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des aides familiaux.

Toutes durées de carrière confondues, les anciens chefs d'exploitation bénéficiaires de la RCO reçoivent une retraite annuelle moyenne de 10 347 euros bruts (y compris RCO), soit 862 euros mensuels (tableau 19).

Toutes durées de carrière et statuts confondus, les bénéficiaires de la RCO perçoivent une pension annuelle moyenne de 10 480 euros bruts (y compris RCO), soit 873 euros mensuels ; un montant quasi stable (0,6 %) depuis un an (tableau 15).

<sup>2</sup> - Pour la définition du complément différentiel de RCO, se reporter à l'encadré méthodologique en fin de document.

<sup>3</sup> - Loi n°2020-839 du 3 juillet 2020 et son décret d'application n°2021-769 du 16 juin 2021

<sup>4</sup> - Loi n° 2021-1679 du 17 décembre 2021 et son décret d'application n°2021-1919



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

## A) Retraites Non Salariées Agricoles (NSA) hors retraite complémentaire obligatoire (RCO)

**Tableau 1**  
Nombre de pensionnés NSA

	2022- T4	2023- T4	% au T4 2023	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Hommes	522 583	510 130	44,9%	-2,4%
Femmes	651 025	625 012	55,1%	-4,0%
<b>Ensemble</b>	<b>1 173 608</b>	<b>1 135 142</b>	<b>100%</b>	<b>-3,3%</b>

Source : MSA

**Tableau 2**  
Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Bonification pour enfants	494 222	472 678	-4,4%
Majoration L814-2	412	367	-10,9%
Allocation supplémentaire du FSV	5 656	4 608	-18,5%
Allocation aux personnes âgées ASPA	3 039	3 019	-0,7%

Source : MSA

**Tableau 3**  
Pension moyenne annualisée hors RCO

Montants Droits Personnels (DP), Droits de Réversion (DR) et avantages complémentaires hors RCO  
Au T4 2022, la pension des femmes est inférieure à celle des hommes de 15,6%, soit 959€ de moins.

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4(en %)
Hommes	6 149 €	6 264 €	1,9%
Femmes	5 190 €	5 203 €	0,2%
<b>Ensemble</b>	<b>5 617 €</b>	<b>5 680 €</b>	<b>1,1%</b>

Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Tableau 4**  
Nombre de pensionnés NSA par type de droits

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Droits personnels seuls	833 974	809 695	-2,9%
Droits de réversion seuls	90 536	89 225	-1,4%
Droits personnels et droits de réversion	<b>249 098</b>	<b>236 222</b>	<b>-5,2%</b>

Source : MSA

**Tableau 5**  
Pension moyenne annualisée hors RCO par type de droits

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Droits personnels seuls	5 207 €	5 283 €	1,5%
Droits de réversion seuls	931 €	926 €	-0,5%
Droits personnels et droits de réversion	8 696 €	8 835 €	1,6%

Source : MSA

**Tableau 6**  
Nombre de pensionnés par statut

	2022- T4	2023- T4	% au T4 2023	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	558 826	549 680	48,4%	-1,6%
Conjoints	108 466	103 221	9,1%	-4,8%
Membres de la famille	166 428	156 555	13,8%	-5,9%
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	339 888	325 686	28,7%	-4,2%
<b>Ensemble</b>	<b>1 173 608</b>	<b>1 135 142</b>	<b>100%</b>	<b>-3,3%</b>

Source : MSA

**Tableau 7**  
Pension moyenne annualisée par statut

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	6 792 €	6 856 €	0,9%
Conjoints	3 980 €	3 889 €	-2,3%
Membres de la famille	688 €	681 €	-1,0%
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	6 625 €	6 667 €	0,6%

Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Tableau 8**  
Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les droits personnels

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4
Proportion	16,9%	17,4%	0,5pt
Montant moyen mensuel	110 €	108 €	-2,1%

Source : MSA

**Tableau 9**  
Age moyen des pensionnés NSA

	2022- T4		2023- T4	Différence 2023- T4 / 2022- T4 (en points)
Droits personnels seuls	76,7	76,6	-0,1	76,7
Droits de réversion seuls	81,6	81,8	0,1	81,6
Droits personnels et droits de réversion	85,9	86,0	0,1	85,9
<b>Ensemble</b>	<b>79,0</b>	<b>79,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>79,0</b>

Source : MSA

**Tableau 10**  
Part des retraités ayant validé des trimestres dans un autre régime

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en points)
Proportion des polyaffiliés	73,2%	75,1%	1,9pt

Source : MSA

**Tableau 11**  
Durée de carrière NSA parmi les droits personnels

	2022- T4	2023- T4	Différence 2023- T4 / 2022- T4 (en points)
Trimestres NSA moyens	94,7	96,8	2,2
Trimestres NSA : Quartile inférieur (25 %)	16	16	0
Trimestres NSA médians	93	92	-1
Trimestres NSA : Quartile supérieur (75 %)	152	152	0

Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Tableau 12**

**Nombre de pensionnés par statut avec carrière complète de droits personnels**

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	170 478	164 641	-3,4%
Conjoints	10 226	8 923	-12,7%
Membres de la famille	1 716	1 522	-11,3%
Veufs ou veuves	82 455	76 640	-7,1%
<b>Ensemble</b>	<b>264 875</b>	<b>251 726</b>	<b>-5,0%</b>

Source : MSA

**Tableau 13**

**Pension moyenne annualisée par statut ayant validé une carrière complète au régime des NSA**

Montants DP, DR et avantages complémentaires hors RCO

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	10 370 €	10 594 €	2,2%
Conjoints	8 661 €	8 753 €	1,1%
Membres de la famille	9 743 €	9 796 €	0,5%
Veufs ou veuves	12 331 €	12 585 €	2,1%
<b>Ensemble</b>	<b>10 910 €</b>	<b>11 130 €</b>	<b>2,0%</b>

Source : MSA

## **B) Retraites NSA y compris RCO exclusivement pour la population RCO** **Retraites non salariées agricoles (NSA) + retraite complémentaire obligatoire (RCO)**

**Tableau 14**

**Nombre de pensionnés NSA + RCO**

	2022- T4	2023- T4	% au T4 2023	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Hommes	311 221	309 753	49,5%	-0,5%
Femmes	324 239	315 879	50,5%	-2,6%
<b>Ensemble</b>	<b>635 460</b>	<b>625 632</b>	<b>100%</b>	<b>-1,5%</b>

Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Tableau 15**

**Pension moyenne annualisée y compris la RCO**

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Hommes	11 420 €	11 505 €	0,7%
Femmes	9 452 €	9 476 €	0,3%
<b>Ensemble</b>	<b>10 416 €</b>	<b>10 480 €</b>	<b>0,6%</b>

Source : MSA

**Tableau 16**

**Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits**

Avantages du régime RCO

	2022- T4	2023- T4	% au T4 2023	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Droits personnels seuls	517 888	507 607	81,1%	-2,0%
Droits de réversion seuls	27 716	28 045	4,5%	1,2%
Droits personnels et droits de réversion	89 856	89 980	14,4%	0,1%
<b>Ensemble</b>	<b>635 460</b>	<b>625 632</b>	<b>100%</b>	<b>-1,5%</b>

Source : MSA

**Tableau 17**

**Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits**

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

Avantage du régime RCO

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Droits personnels seuls	10 027 €	10 078 €	0,5%
Droits de réversion seuls	6 671 €	6 542 €	-1,9%
Droits personnels et droits de réversion	13 807 €	13 970 €	1,2%

Source : MSA





# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Tableau 18**  
Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut

	2022- T4	2023- T4	% au T4 2023	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	404 654	402 817	64,4%	-0,5%
Conjoints	52 511	49 898	8,0%	-5,0%
Aides familiaux	3 575	3 312	0,5%	-7,4%
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	174 720	169 605	27,1%	-2,9%
<b>Ensemble</b>	<b>635 460</b>	<b>625 632</b>	<b>100%</b>	<b>-1,5%</b>

Source : MSA

**Tableau 19**  
Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	10 286 €	10 347 €	0,6%
Conjoints	6 691 €	6 606 €	-1,3%
Aides familiaux	8 438 €	8 362 €	-0,9%
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	11 879 €	11 981 €	0,9%

Source : MSA

**Tableau 20**  
Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut avec carrière complète de droits personnels

	2022- T4	2023- T4	% au T4 2023	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	168 990	163 331	65,6%	-3,3%
Conjoints	9 794	8 548	3,4%	-12,7%
Aides familiaux	1 651	1 466	0,6%	-11,2%
Veufs ou veuves	81 181	75 533	30,3%	-7,0%
<b>Ensemble</b>	<b>261 616</b>	<b>248 878</b>	<b>100%</b>	<b>-4,9%</b>

Source : MSA

**Tableau 21**  
Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut avec carrière complète de droits personnels

Montants DP, DR, avantages complémentaires et RCO DP et DR

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	12 743 €	13 010 €	2,1%
Conjoints	9 068 €	9 165 €	1,1%
Aides familiaux	10 156 €	10 210 €	0,5%
Veufs ou veuves	14 133 €	14 465 €	2,3%
<b>Ensemble</b>	<b>13 021 €</b>	<b>13 303 €</b>	<b>2,2%</b>

Source : MSA



**Tableau 22**

**Bénéficiaires du complément différentiel de RCO**

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Nombre de bénéficiaires	240 985	235 582	-2,2%
Montant moyen annuel (en euros)	1 668 €	1 690 €	1,3%

Source : MSA

**C) Retraites des chefs d'exploitations : NSA + RCO (si existe) + SA (si existe)**

**Retraites non salariées agricoles (NSA) + retraite complémentaire obligatoire (RCO) + salarié agricole (SA)**

**Tableau 23**

**Nombre de pensionnés NSA anciens chefs d'exploitation**

	2022- T4	2023- T4	% au T4 2023	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Hommes	392 010	385 860	70,2%	-1,6%
Femmes	166 813	163 819	29,8%	-1,8%
<b>Ensemble</b>	<b>558 823</b>	<b>549 679</b>	<b>100%</b>	<b>-1,6%</b>

Source : MSA

**Tableau 24**

**Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation**

Montants NSA DP, DR, avantages complémentaires et ou RCO DP, DR  
Et/ou SA DP, DR, avantages complémentaires

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Hommes	10 169 €	10 403 €	2,3%
Femmes	7 492 €	7 631 €	1,9%
<b>Ensemble</b>	<b>9 370 €</b>	<b>9 577 €</b>	<b>2,2%</b>

Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Tableau 25**

**Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation avec carrière complète de droits personnels**

	2022- T4	2023- T4	% en 2023- T4 / pensionnés toute durée de carrière	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Chefs d'exploitation	267 664	265 134	48,2%	-0,9%
Tous statuts	402 273	393 290	29,0%	-2,2%

Source : MSA

**Tableau 26**

**Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation avec carrière complète de droits personnels**

Montants NSA (DP, DR, avantages complémentaires) et ou RCO (DP, DR)  
et ou SA (DP, DR, avantages complémentaires)

	2022- T4	2023- T4	Evolution 2023- T4 / 2022- T4 (en %)
Pension moyenne des chefs d'exploitation	12 952 €	13 244 €	2,3%
Pension moyenne tous statuts	13 164 €	13 447 €	2,1%

Source : MSA



## Définitions

<b>Droit de réversion</b>	Avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
<b>Avantage complémentaire</b>	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).
<b>Bonification pour enfants</b>	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
<b>Majoration L814-2</b>	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non-salariés.
<b>ASPA</b>	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
<b>FSV</b>	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
<b>Majoration NSA</b>	Majoration des petites retraites mise en place au 1er janvier 2009. Elle est destinée à garantir un montant minimum de retraite personnelle de base pour les assurés ayant fait valoir l'intégralité de leurs droits à pension auprès de tous les régimes. Elle s'applique à toutes les retraites personnelles non salariées agricoles de base quelle que soit leur date d'effet dans les limites d'un plafond de revenu.
<b>Trimestres à l'ouverture du droit à retraite</b>	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
<b>Polyaffilié</b>	Retraité ayant validé des trimestres dans un autre régime que le régime NSA.
<b>Montants de pensions</b>	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.



## Méthodologie

### **Le complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire**

L'article 35 de la loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, a permis de porter le montant de la retraite de droits personnels (base et retraite complémentaire), des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du Smic net agricole à échéance 2017.

Son application a été effectuée progressivement (pension de droits personnels portée à 73 % du Smic en 2015, à 74 % en 2016, puis à 75 % en 2017).

La loi n° 2020-839 du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France métropolitaine et dans les outre-mer, dite « Chassaigne » et son décret d'application n°2021-769 du 16 juin 2021 modifient ce dispositif en vue de porter ce seuil à 85 % du Smic net agricole pour une carrière complète accomplie en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Les conditions d'attribution et les modalités de calcul du complément différentiel (CD) de RCO ont été modifiées. Des spécificités pour les chefs d'entreprise et d'exploitation agricole ultramarins ont été ajoutées.

Ce nouveau dispositif s'applique à toutes les pensions de retraite NSA à compter du 1er novembre 2021 (stock et flux).

Les conditions d'attribution de ces deux dispositifs en France métropolitaine sont les suivantes :

#### o Pour les liquidations intervenues avant 1997 :

- durée de carrière non-salariée agricole supérieure ou égale à 130 trimestres,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

#### o Pour les liquidations intervenues à partir de 1997 :

- durée de carrière égale à la durée exigée pour obtenir une retraite à taux plein,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

Modification du dispositif de pension majorée de référence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Les textes prévoient un dispositif unique de pension majorée de référence (PMR) dont les modalités de calcul et le montant sont désormais identiques pour l'ensemble des non-salariés agricoles, quel que soit leur statut (chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, aide familial, conjoint collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole).

Ainsi, le calcul différencié selon le statut de non salarié agricole est désormais supprimé. Dès lors, cette mesure porte le minimum des pensions de retraite de base des conjoints collaborateurs et aides familiaux au niveau de celui des chefs d'exploitation.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le montant mensuel de la PMR maximum est relevé à 8 557,38 €/an (713,11 €/mois) et le plafond des pensions a été relevé au niveau du montant de l'Aspa pour une personne seule soit 11 001,44 euros/an (916,78 €/mois).

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, le plafond des pensions augmente compte tenu de la revalorisation exceptionnelle par anticipation de l'Aspa et passe à 11 441,49 €/an (953,45 €/mois).



## Sigles :

AF :	Aide familial
Aspa :	Allocation de solidarité aux personnes âgées
CD :	Complément différentiel
DP :	Droit personnel
DR :	Droit de réversion
FSV :	Fonds de solidarité vieillesse
NSA :	Non-salarié agricole
PMR :	Pension majorée de référence
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
SA :	Salarié agricole
Smic :	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
T :	Trimestre

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b>	- Nombre de pensionnés NSA .....	4
<b>Tableau 2</b>	- Dénombrement des compléments de pension en fin de trimestre.....	4
<b>Tableau 3</b>	- Pension moyenne annualisée hors RCO .....	4
<b>Tableau 4</b>	- Nombre de pensionnés NSA par type de droits.....	5
<b>Tableau 5</b>	- Pension moyenne annualisée hors RCO par type de droits.....	5
<b>Tableau 6</b>	- Nombre de pensionnés par statut .....	5
<b>Tableau 7</b>	- Pension moyenne annualisée par statut.....	5
<b>Tableau 8</b>	- Part des bénéficiaires de majorations NSA parmi les droits personnels .....	6
<b>Tableau 9</b>	- Age moyen des pensionnés NSA.....	6
<b>Tableau 10</b>	- Proportion de poly-affiliés parmi les droits personnels.....	6
<b>Tableau 11</b>	- Durée de carrière NSA parmi les droits personnels .....	6
<b>Tableau 12</b>	- Nombre de pensionnés par statut avec carrière complète de droits personnels.....	7
<b>Tableau 13</b>	- Pension moyenne annualisée par statut ayant validé une carrière complète au régime des NSA .....	7
<b>Tableau 14</b>	- Nombre de pensionnés NSA + RCO.....	7
<b>Tableau 15</b>	- Pension moyenne annualisée y compris la RCO .....	8
<b>Tableau 16</b>	- Nombre de pensionnés NSA + RCO (DP et/ou DR) par type de droits.....	8



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

<b>Tableau 17</b> - Pension moyenne annualisée y compris la RCO par type de droits.....	8
<b>Tableau 18</b> - Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut .....	9
<b>Tableau 19</b> - Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut.....	9
<b>Tableau 20</b> - Nombre de pensionnés NSA + RCO par statut ayant validé une carrière complète au régime des NSA .....	9
<b>Tableau 21</b> - Pension moyenne annualisée y compris la RCO par statut ayant validé une carrière complète au régime des NSA.....	9
<b>Tableau 22</b> - Bénéficiaires du complément différentiel de RCO.....	10
<b>Tableau 23</b> - Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation.....	10
<b>Tableau 24</b> - Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation.....	10
<b>Tableau 25</b> - Nombre de pensionnés NSA chefs d'exploitation ayant validé une carrière complète au régime des NSA.....	11
<b>Tableau 26</b> - Pension moyenne annualisée pour les chefs d'exploitation ayant validé une carrière complète au régime agricole .....	11